

Prêt d'honneur GERMINAL

GROUPE SOS - GERMINAL

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur GERMINAL est un prêt à la création ou reprise d'entreprise dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le prêt d'honneur GERMINAL a pour objectifs de :

- renforcer les fonds propres des personnes sans emploi, porteuses d'un projet de création ou reprise d'entreprise,
- financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR),
- bénéficier d'un effet de levier supplémentaire pour faire appel au financement bancaire ou extra-bancaire,
- boucler le plan de financement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce prêt d'honneur :

- les personnes en difficulté d'insertion : les jeunes de moins de 30 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiaires des minima sociaux, ou les personnes en situation de handicap...,
- les entreprises créées depuis moins d'un an.

La situation sociale et familiale des créateurs est prise en compte autant que les traditionnels éléments financiers nécessaires à l'évaluation d'un projet économique.

— Critères d'éligibilité

Ce prêt d'honneur est accessible les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le prêt ne peut pas se substituer aux dispositifs de droits communs existants sur le territoire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un accompagnement financier, sous forme d'un prêt sans intérêt et sans garantie.

Le prêt d'honneur est attribué personnellement à la personne physique dirigeante ou associée d'une entreprise créée ou reprise.

Le montant du prêt d'honneur GERMINAL peut aller de 1 000 à 8 000 €.

Pour quelle durée ?

La durée du prêt est de 2 ans maximum, son remboursement peut faire l'objet d'un différé au démarrage de 3 mois maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Contactez [GERMINAL en ligne](#).

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1 an.
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Demandeur d'emploi
 - › Personne en situation de handicap
 - › Repreneur
 - › Allocataire du RSA

Organisme

GRUPE SOS - GERMINAL

- 7 place de Boussu
59410 ANZIN
E-mail : germinal.hdf@groupe-sos.org